

Question présentée par le député :

M. Patrick Dimier

Date de dépôt : 29 octobre 2020

Question écrite urgente

Les Rencontres du développement : quel résultat pour quel coût ?

Les Rencontres du développement se sont déroulées du 24 au 27 septembre dernier pour un débat sur trois grandes questions que l'on peut résumer de cette façon :

1. Quelle qualité de vie voulons-nous ?
2. Quel contexte architectural répond au maintien de la qualité de vie ?
3. Voulons-nous d'une ville hyperconnectée ?

Si on comprend l'intérêt de ces questionnements, on peut légitimement se poser la question de la réponse du public à ces rencontres et non pas le bilan mais les lignes de force qui sont ressorties de ces rencontres et, last but not least, lors qu'on parle de durabilité, le coût pour les finances publiques d'un tel raout.

Que le Conseil d'Etat soit remercié de bien vouloir nous renseigner de façon précise et non prosélyte sur ces questions :

1. ***Quel est le résultat des rencontres sur le thème « quelle qualité de vie voulons-nous ? », en particulier sur le topique de la taille de la ville, celle-ci étant déterminante pour déterminer la qualité de vie ? Comment se détermine le Conseil d'Etat sur cette question ?***
2. ***Quel enseignement tire le Conseil d'Etat sur la qualité architecturale, au sens large, qui comprend la protection de la nature en général et des grands arbres en particulier ainsi que la préservation du patrimoine bâti, de la ville de demain ? A-t-il notamment la volonté de persister dans la destruction du patrimoine arboricole d'une valeur inestimable, sachant que la dendrologie est une science née à Genève qui bénéficie***

de ce fait d'un environnement exceptionnel qui est malheureusement en danger face à la voracité des bétonneurs en tous genres ?

- 3. Dans le contexte particulièrement controversé de l'expansion des technologies intrusives dans la vie privée des habitants, comment se positionne le Conseil d'Etat ?*
- 4. Quel est le coût détaillé de ces « Rencontres du développement », notamment en moyens de communication, et par quel poste budgétaire ce financement a-t-il été assuré ?*